

# HABILITATION DES ORGANISMES A RECEVOIR DES DONS ET DÉLIVRER DES REÇUS FISCAUX

## QUESTIONNAIRE RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE PRÉVUE A L'ARTICLE L. 80 C DU LIVRE DES PROCÉDURES FISCALES

### I. IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE

- Nom : ROUSSEL Cécile
- Qualité : Membre du collègue
- Adresse : 7, rue Hector GUIMARD – 66 000 PERPIGNAN
- Téléphone : 06 08 72 07 12

### II. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME (joindre une copie des statuts)

- **Dénomination** : La Casa Bicicleta
- **Adresse** du siège social (et des établissements...) : 13 bis, rue de la Lanterne – 66 000 Perpignan
- **Genèse de l'association** :  

L'association la Casa Bicicleta est née en Février 2015 de la volonté commune de différentes entités : les bénévoles de l'Atelier Vélo d'Energie Citoyenne, des membres de Vélo EnTêt, des membres de Perpignon ainsi que de citoyens souhaitant s'engager dans le développement de l'usage du vélo. L'association adhère aux valeurs de recyclage, réutilisation, développement durable et se fédère au sein du réseau Heureux Cyclage.
- **Objet statutaire** :
  - Favoriser la pratique du vélo au quotidien et aussi des moyens de locomotion doux.
  - Tenir un atelier équipé pour la réparation des vélos et échanger les savoirs-faire pour favoriser l'autonomie des cyclistes : la vélonomie.
  - Remettre en circulation des vélos délaissés, réemployer les pièces détachées et recycler les matières premières.
  - Rendre le vélo économiquement accessible à tous.
  - Mutualiser et partager des moyens matériels et humains et des sources d'informations
- **Affiliation** (fédération, groupement, fondation...) :
  - La FUB : Fédération française des Usagers de la Bicyclette
  - L'Heureux Cyclage, réseau des ateliers vélo de France
- **Imposition aux impôts commerciaux** : non

### III. COMPOSITION ET GESTION DE L'ORGANISME

- **Nombre de membres** (personnes physiques, morales, autres...) :

560 adhérents sont à jour de leur cotisation au 31 Décembre 2017.

La Casa Bicileta accueille des publics très variés, en âge, genre, et catégorie socioprofessionnelle.

A noter :

- une large part des d'adhérents résidant en quartier prioritaire (cf carte jointe)
- une importante présence de femmes à l'association : 37% des adhérents sont de sexe féminin, ce qui est non négligeable au regard de notre activité mécanique.

- **Qualité des membres (droit de vote, convocation aux assemblées générales...)**

Tous les membres à jour de leur cotisation ont droit de vote lors de l'assemblée générale ordinaire pour approuver ou rejeter le rapport moral annuel présenté par le collège, ainsi que les comptes de l'exercice précédent. Les décisions sont prises à la majorité des membres, présents ou représentés (un pouvoir par personne maximum).

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an sur convocation du collège. Sur demande d'au moins trente de ses membres, le collège doit convoquer l'assemblée générale.

- **Noms, adresses et professions des dirigeants** ( préciser la fonction exercée au sein de l'organisme et le montant par dirigeant des rémunérations et indemnités annuelles) :

- Yannick FERRE : membre du collège - 3 avenue Julien Panchot 66000 PERPIGNAN – agent administratif
- Jean marie GORIEU : membre du collège - 32 rue René Waldeck Rousseau 66000 PERPIGNAN - directeur
- Marine CRESSY : membre du collège 9 rue François Tressere 66000 PERPIGNAN – paysagiste
- Gaël SIMON : membre du collège 58 rue du Four St François 66000 PERPIGNAN – assistant ingénieur
- Gabriel-Antoine ODIER : membre du collège 5 rue Laënnec 66000 PERPIGNAN - documentaliste
- Mathieu FAYE : membre du collège 44 rue du maréchal FOCH 66000 PERPIGNAN - agent administratif
- Cécile ROUSSEL : membre du collège 7 rue hector Guimard 66000 PERPIGNAN - agent administratif
- Jean-Louis LEBOSSE : membre du collège 30 rue Cortie Mattes 66 400 CERET - encadrant
- Pascaline LEGAYE : membre du collège 3 rue Anselme Mathieu 66000 PERPIGNAN - institutrice
- Isabelle PIEROPAN : membre du collège 45 rue de la briqueterie prolongée 66000 PERPIGNAN – chef de service

La gestion de l'association se fait de manière collégiale. Il n'y a donc pas de Président, trésorier et secrétaire et chaque membre s'implique dans les différentes fonctions et décisions à prendre.

Les membres du collège ne perçoivent ni rémunération ni indemnité annuelle au titre de leur fonction dans l'organe délibérant.

- **Salariés** : Nombre, rémunération, avantage en nature, fonctions éventuelles au sein du CA

1 salarié :

- en contrat aidé (CAE) 20h/semaine jusqu'en novembre 2017
- en CDI depuis décembre 2017, à 24h/semaine : 11 541 €/an (+ 4 447 €/an de charges patronales)

Le salarié ne perçoit pas d'avantage en nature.

Le salarié ne fait pas parti du collège décisionnaire de l'association.

#### IV. ACTIVITÉS EXERCÉES

- **Lieu d'exercice** des activités :

- Atelier mécanique (situé au siège social de l'association)
- Lieux publics
- Centres sociaux à Perpignan

- **Activités exercées à titre permanent** :

- réparation de vélos : ateliers participatifs où les adhérents sont accueillis lors des permanences par des bénévoles qui les accompagnent si besoin dans la réparation de leur vélo. L'association met à disposition des outils de réparation et des pièces détachées d'occasion vendues à petits prix. Des pièces neuves sont vendues, quant à elles aux prix du marché.
- Revalorisation des vélos hors d'usage ou non utilisés : des vélos sont récupérés auprès de particuliers (et à la marge de professionnels ou de syndicats d'immeuble), remis en état ou démontés pour alimenter le stock de pièces détachées.
- Vente de pièces et de vélos d'occasion : les adhérents ont la possibilité d'acheter, pour leur usage personnel, des pièces ou des vélos récupérés par l'association.
- Marquage Bicycode des vélos pour éviter le vol et partenariat avec la Police Municipale et Nationale
- Vélo école pour adultes à l'apprentissage de la conduite à vélo
- Animation avec le jeune public en partenariat avec les Espaces Ado Jeunes et les centres sociaux
- formations «mécanique vélo», à raison d'un cycle par an, permettant aux adhérents qui le souhaitent d'apprendre ou de se perfectionner à l'entretien ou la réparation d'un vélo selon des thématiques modulaires.
- Prêt de matériel pour tester les différents usages : vélo pliable, remorque, sacoches, triporteur, remorque enfant ...
- Bourse aux vélos pour favoriser la vente et l'achat de vélo
- Participation au réseau national des ateliers vélo : participation aux rencontres annuelles de L'Heureux Cyclage, membre du conseil d'administration

### **Activités exercées à titre occasionnel :**

- Participation à des événements locaux en lien avec les thématiques environnementales (mobilité douce, plan climat, développement durable...).
- Organisation de balades à vélo : les balades sont ouvertes aux adhérents et sont familiales. Elles ont pour but de montrer qu'il est possible de se déplacer à vélo en milieu urbain et rural pour le travail ou le loisir. Aucun esprit de compétition.
- Participation à des événements nationaux : fête du vélo, semaine de l'éclairage à vélo,...

### **- Modalité d'exercice (bénéficiaires des opérations, prix pratiqués...):**

L'accès à l'atelier et aux outils est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation.

L'atelier, situé au cœur des quartiers prioritaires du centre-ville de Perpignan, où résident un tiers de ses adhérents (cf carte) est de ce fait au service entre autre d'un public économiquement et socialement fragile.

La cotisation est de 10 € par an pour un individuel et de 20€ pour une famille, des montants fixés pour rester accessibles à tous. Délibérément, il n'y a pas de tarif spécial minima sociaux, ceci afin d'éviter à ces personnes d'avoir à se justifier une énième fois mais plutôt de se sentir partie des adhérents au même titre que tout le monde.

Les pièces d'occasions sont vendus comme telles, avec une faible valeur marchande (moins de 50 % du prix neuf) et la vente de vélos d'occasion se pratiquent également à petits prix.

Les quelques pièces neuves sont vendues au prix du marché. Leur vente est un service rendu à nos adhérents qui lors d'une réparation peuvent disposer d'un câble neuf, ou d'une chambre à air neuve,... sans avoir à se déplacer. Aucune vente à des non adhérents n'est pratiquée. Ils est tout à fait possible aux adhérents de venir avec des pièces achetées ailleurs et de les monter dans l'atelier.

L'association va à la rencontre des habitants en organisant des ateliers mobiles dans différents quartiers, notamment les quartiers prioritaires de la ville. De plus, des cours de vélo pour adultes sont réalisés à la demande. Ces actions, mises en place avec les Centres Sociaux auprès de leurs publics, sont inscrites dans le contrat de ville passé avec la mairie de Perpignan, la communauté urbaine, le Département et l'Etat.

Les mineurs de moins de 16 ans sont acceptés s'ils sont accompagnés d'un adulte, y compris pour participer à la mécanique.

### **- Description des projets en cours :**

Les actions prévues :

- le développement de la matérielotheque afin de favoriser le prêt de matériel vélo ainsi que des vélos pliables
- l'aménagement du local afin de répondre aux exigences des normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- le renouvellement de l'atelier mobile pour les animations extérieures
- la mise à jour du site internet

Les projets pour le fonctionnement de l'association

- la mise en place d'un logiciel de comptabilité spécifique aux ateliers vélo participatifs "La Burette"
- le recrutement d'un service civique
- la reconnaissance en association d'intérêt général

Les projets au niveau des Réseaux Nationaux

- accueillir une formation nationale de l'Heureux Cyclage
- doubler le nombre de participants aux prochaines rencontres nationales

## V. RESSOURCES DE L'ASSOCIATION (EXERCICE 2017)

- **Dons** (indiquer le montant) : 138 €

- **Autres** (indiquer le montant par nature de ressource):

- Cotisations : 6 246 €
- Subventions : 22 831 € (Contrat aidé et FSIA + le Contrat de ville pour le fonctionnement l'atelier vélo, les animations «répare ton vélo» et les cours de vélo-école auprès des habitants des quartiers prioritaires).
- Ventes : 14 150 € (vélo et pièces détachées uniquement à nos adhérents)
- Prestations : 54 €

A savoir qu'en 2018, le montant des subventions est moindre et les ressources propres plus importantes avec au 31/11/2018, le budget 2018 est de l'ordre de :

- 22 000 € de recettes propres à l'atelier (cotisation, vélo et pièces détachées uniquement à nos adhérents)
- 16 500 € de subvention (Contrat de Ville, MAIF)

- **Existence d'un secteur lucratif** : NON

## VI. OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

*Observations que vous jugerez utiles à l'appréciation de la situation de l'organisme au regard des articles 200 et 238 bis du code général des impôts :*

La gestion de l'association est désintéressée : les membres dirigeants ne perçoivent pas de rémunération ni d'avantages matériels.

De part son activité (atelier participatif), elle n'entre pas en concurrence avec les entreprises du même secteur, en particulier les vélocistes : elle ne propose pas de service de réparations (celles-ci sont effectuées par le propriétaire du vélo) et elle leur évite les travaux à faible bénéfice (petites réparations sur des vélos anciens, nécessitant un temps de manoeuvre important ainsi qu'un outillage et des pièces rares), tout en dirigeant les adhérents souhaitant acheter un vélo neufs vers ceux-ci.

Nous entretenons d'ailleurs des relations avec eux, en récupérant également des pièces détachés usagés en vue du recyclage/réutilisation. Par ailleurs, plusieurs adhérents nous ont été adressés sur le conseil de vélociste, qui au regard de la somme de dépense à réaliser sur leur vélo proposaient aux personnes de le faire eux même avec les conseils de la Casa Bicicleta

Les ateliers de réparation sont aussi un moment de rencontre et de convivialité et encouragent en particulier :

- la mobilité douce
- la mixité sociale
- l'apprentissage de l'autonomie pour la réparation de son vélo
- l'amélioration de la sécurité des cyclistes

Dans sa communication, l'association met toujours en avant plusieurs bénéfices de la pratique du vélo comme mode de déplacement :

- aspect économique : mobilité à moindres frais
- aspect environnemental : réduction des émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air, réduction des déchets par le réemploi plutôt que le recyclage
- aspect social : le vélo participe à l'apaisement de la ville et au bien-être de ses habitants (réduction du bruit, temps de déplacement plus court, diminution du stress...)
- aspect énergétique : mode de transport non consommateur de ressources fossiles
- aspect sanitaire de la pratique régulière d'une activité physique modérée (réduction des risques cardio-vasculaires, traitement préventif du diabète, de l'obésité...)

A Perpignan, le 16 décembre 2018

Certifié exact, conforme et sincère  
Signature et qualité du signataire



